

3-11 ans

Services périscolaires



Guide d'utilisation

/// Restauration // Études surveillées
Ateliers périscolaires // Mercredi // Vacances scolaires



Madame, Monsieur, Chers parents,

L'éducation est notre priorité.

Ce sont plus de 2200 enfants qui sont scolarisés à Montmorency et auxquels notre action s'adresse quotidiennement.

Parce-que nous croyons en la force du savoir, notre objectif, depuis 5 ans, a été de tout mettre en œuvre pour offrir à vos enfants les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage et faciliter votre vie de parents : rénovation de l'école La Fontaine, mise en place de tableaux numériques interactifs, création du portail web familles ou transformation de la Caisse des écoles en activités périscolaires municipales ouvertes à tous.

Le projet Orchestre à l'école a pour but lui d'ouvrir à la pratique de la musique, avec le prêt par la Ville d'un instrument et des interventions hebdomadaires à l'école La Fontaine.

La réussite scolaire des plus jeunes dépend aussi de leur bonne santé, c'est pourquoi la Ville, pour les 1800 repas servis en moyenne chaque jour dans les restaurants scolaires, a choisi de faire appel à un prestataire respectant les principes de qualité et de fraîcheur des produits, associés à une offre régulière de produits bio ainsi qu'à de nombreux repas « faits maison ». Depuis 2018, des actions de sensibilisation au gâchis alimentaire ont également été mises en place dans les restaurants scolaires.

Accueil du matin, du soir et du mercredi, en études surveillées ou durant les vacances scolaires... ce sont près de 1000 enfants qui bénéficient chaque jour d'activités périscolaires de qualité. A ceci s'ajoutent les classes transplantées, accompagnées financièrement par la Ville. En 2019, de nombreux enfants ont ainsi pu découvrir la Normandie, partir en séjour ski ou découvrir les Châteaux de la Loire.

Parce-que ces années de la vie de vos enfants sont fondatrices, soyez certains, chers parents, de notre volonté de leur assurer des conditions d'apprentissage optimales.

Michèle Berthy

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental

Vice-présidente de la CA PV Forêt de montmorency

Aline Revet

Adjointe au Maire

Déléguée aux affaires scolaires, périscolaires

Que sont les services périscolaires des 3 - 11 ans ?

Les services périscolaires sont composés de l'ensemble des activités éducatives et de loisirs proposées aux enfants de 3 à 11 ans par la Ville de Montmorency :

- les accueils périscolaires du matin et du soir,
- la restauration scolaire,
- les études surveillées,
- l'accueil périscolaire du mercredi,
- les accueils de loisirs des vacances scolaires,
- les ateliers périscolaires (cours d'enseignement artistique et sportif).



Activités d'enseignement sportif dans les ateliers périscolaires

La Ville de Montmorency développe ses activités au sein des ateliers périscolaires. En plus des cours d'enseignement artistique qui sont assurés par des enseignants diplômés, les ateliers périscolaires s'enrichissent de nouvelles activités sportives avec la création d'une Ecole des Sports. L'inscription est réalisée à l'année selon les modalités exposées p10-11 (cf informations complémentaires).

Modes de paiement acceptés :

La Ville de Montmorency accepte les modes de règlement suivants :

- Chèques vacances (à l'exception des factures de restauration scolaire)
- Chèques bancaires ou postaux
- Prélèvement automatique mensuel
- Carte bancaire

Modalités de réservation et de paiement

SERVICES	HORAIRES	Horaires d'accueil / sortie	Qu'est-ce qui est facturé ?	Comment réserver ?
ACCUEIL DU MATIN	7h00 - 8h20	Accueil jusqu'à 8h20	La présence des enfants	Pas de réservation préalable, facturation à la présence.
RESTAURATION (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	11h30 - 13h20			
ACCUEIL DU SOIR AVEC GOÛTER	16h30 - 19h00	Sortie à partir de 16h30	Un forfait mensuel fixe*	Réservation pour le mois, le trimestre ou l'année, au plus tard le dernier vendredi ouvré de chaque mois pour la période suivante. Pas d'étude pour les CP. Les études débutent à partir du CE1
ÉTUDE ET SOIR AVEC GOÛTER	16h30 - 19h00	Sortie à partir de 16h30		
ÉTUDE AVEC GOÛTER	16h30 - 18h00	Sortie à partir de 18h00		

* possibilité d'annulation et de révision de la facture sur fourniture du justificatif de l'une des situations suivantes : certificat médical de l'enfant / modification de planning professionnel à l'initiative de l'employeur.

Modalités de réservation et de paiement

SERVICES	HORAIRES	Horaires d'accueil / sortie	Qu'est-ce qui est facturé ?	Comment réserver ?
MERCREDI MATIN AVEC REPAS	7h30 - 13h20	Accueil entre 7h30 et 9h30 Sortie entre 13h20 et 13h30		Planning de réservation mensuel, trimestriel ou annuel Modifiable jusqu'au mercredi précédent
MERCREDI APRÈS-MIDI AVEC GÔTER	13h30 - 19h	Accueil entre 13h20 et 13h30 Sortie à partir de 16h30		
MERCREDI JOURNÉE AVEC REPAS ET GÔTER	7h30 - 19h	Accueil entre 7h30 et 9h30 Sortie à partir de 16h30		
PETITES VACANCES	7h30 - 19h	Accueil entre 7h30 et 9h30 Sortie à partir de 16h30	La réservation de l'activité*	Planning de réservation Modifiable jusqu'à 3 semaines avant le 1^{er} jour des vacances scolaires
VACANCES D'ÉTÉ	7h30 - 19h	Accueil entre 7h30 et 9h30 Sortie à partir de 16h30	L'inscription annuelle	Planning de réservation Modifiable jusqu'à 3 semaines avant le 1^{er} jour des vacances scolaires
ATELIERS PÉRISCOLAIRES	Voir planning annuel	Selon horaires		inscription annuelle en septembre

* possibilité d'annulation et de révision de la facture sur fourniture du justificatif de l'une des situations suivantes : certificat médical de l'enfant / modification de planning professionnel à l'initiative de l'employeur.

Votre interlocuteur

Le service Affaires générales de la Ville de Montmorency est votre interlocuteur pour chaque demande (inscription, réservation, modification, annulation).

Service Affaires générales

1bis, avenue Foch

95160 Montmorency

Tél : 01 39 34 98 00

espace-famille@ville-montmorency.fr

Horaires d'ouverture

- lundi de 14h à 17h
- du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h (16h le vendredi)
- samedi de 8h30 à 12h

 **Réaliser toutes vos démarches en ligne :**
« votre espace famille »

L'espace famille vous permet, en quelques clics, d'inscrire votre enfant, de réserver, annuler ou modifier ses activités. Vous pouvez également régler l'ensemble de vos factures.

Rendez-vous sur www.ville-montmorency.fr
> rubrique Démarche en ligne.

Les 7 accueils périscolaires de la commune

Chaque école est dotée d'un accueil périscolaire municipal fonctionnant de 7h (7h30 durant les vacances scolaires) à 19h.

École primaire La Fontaine

> **Accueil périscolaire primaire (maternel et élémentaire)**

Rue Corneille

Tél : 01 34 12 20 72 / 06 80 18 40 06

Groupe scolaire Ferdinand Buisson

> **Accueil périscolaire maternel**

Chemin des Hauts Briffaults

Tél : 01 39 64 99 14 / 06 06 80 18 38 35

> **Accueil périscolaire élémentaire**

25, avenue de la 1^{ère} Armée Française

Tél : 01 39 89 61 67 / 06 98 32 97 95

Groupe scolaire Louis Pasteur

> **Accueil périscolaire maternel**

Place Claude Lalet

Tél : 01 34 12 68 32 / 06 80 18 37 63

> **Accueil périscolaire élémentaire**

Place Claude Lalet

Tél : 01 39 64 99 17 / 06 80 18 37 93

Groupe scolaire Jules Ferry

> **Accueil périscolaire maternel**

112, avenue Charles de Gaulle

Tél : 01 39 64 99 14 / 06 74 89 39 21

> **Accueil périscolaire élémentaire**

101, avenue Charles de Gaulle

Tél : 01 39 64 39 10 / 06 98 33 00 53

L'inscription initiale. Comment procéder ?

L'inscription initiale est **OBLIGATOIRE pour toutes les activités.**

> **Quand ?**

Avant le début de l'année scolaire.

> **Comment ?**

- Par internet - Avec votre compte famille
- Physiquement - Au service Affaires générales.

Réserver, annuler ou modifier les activités Comment procéder ?

Après l'inscription administrative initiale, **la réservation des activités est OBLIGATOIRE.**

Les réservations se font au mois, au trimestre ou à l'année.

Pour les besoins ponctuels, vous pouvez :

- utiliser un planning mensuel,
- l'indiquer au responsable de l'accueil périscolaire,
- envoyer un mail à **espace-famille@ville-montmorency.fr**,
- réserver par internet à l'aide du portail famille.

Trois outils :

- > le portail famille en ligne
- > le planning de réservation papier est disponible :
 - sur le site internet de la Ville de Montmorency
 - au sein de l'accueil périscolaire de votre enfant

Ces plannings peuvent être déposés au service Affaires générales ou auprès de l'accueil périscolaire de votre enfant.
- > par mail auprès de l'espace famille en indiquant :
 - nom, prénom, classe et école de l'enfant, le nom de l'activité et les dates ou les périodes souhaitées.

Les ateliers périscolaires de Montmorency

Les ateliers périscolaires de Montmorency ont pris le relais des cours de la Caisse des écoles.

En 2019 / 2020, l'École des Sports est maintenue, 2 soirs par semaine pour les 9-11 ans (les lundis et jeudis soirs de 16h45 à 18h).

L'inscription est réalisée à l'année et est valable pour 1 séance hebdomadaire de cours d'initiation aux pratiques artistiques destinés au 6-11 ans, et aux activités sportives pour les 9-11 ans. L'inscription vaut pour 33 séances annuelles organisées entre la troisième semaine de septembre et la dernière semaine de juin.

Les cours mis en place en 2019-2020

- > **Danse** : modern-jazz et street dance
- > **Cirque**
- > **Théâtre**
- > **Dessin**
- > **Bande-Dessinée / Story-board**
- > **École des Sports** :
 - Athlétisme
 - Badminton
 - Gymnastique
 - Jeux d'opposition
 - Jeux collectifs
 - Accrosport
 - Sports collectifs
 - Tennis de table
 - Baseball, hockey et flag
 - Tir à l'arc
 - Course d'Orientation

L'accompagnement des enfants sera assuré, le lundi au départ des écoles Pasteur et Ferry (8 places), et le jeudi des écoles Buisson et La Fontaine (8 places).

Les ateliers périscolaires de Montmorency

Horaires des cours

(planning détaillé disponible prochainement sur www.montmorency.fr)

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 16h45-18h, 16h45-17h45 et 18h00-19h00.

Mercredi : 14h-19h00 (selon l'activité).

Modalités d'inscription

Une session d'inscription sera prévue début septembre 2019. La date sera communiquée sur le site de la Ville et sur l'espace famille prochainement.

Tarifs > Voir p.10-11.

Attention, aucun goûter n'est prévu dans le cadre des ateliers périscolaires.

Les tarifs

Les tarifs sont établis sur la base du quotient familial.

Tranches	Quotient familial	Restauration scolaire	Accueil du matin	Accueil du soir avec goûter	Études et soir avec goûter	Études surveillées avec goûter Forfait mensuel (1)
1	Jusqu'à 390,99	1,02 €	0,72 €	1,21 €	1,40 €	12,69 €
2	de 391 à 520,99	1,53 €	1,08 €	1,81 €	2,09 €	19,04 €
3	de 521 à 650,99	2,04 €	1,44 €	2,42 €	2,78 €	25,39 €
4	de 651 à 845,99	2,55 €	1,80 €	3,02 €	3,49 €	31,73 €
5	de 846 à 1040,99	3,32 €	2,33 €	3,92 €	4,53 €	41,25 €
6	de 1041 à 1300,99	4,08 €	2,87 €	4,83 €	5,58 €	50,77 €
7	À partir de 1301	5,10 €	3,59 €	6,04 €	6,97 €	63,46 €
Hors commune		9,20 €	4,81 €	8,94 €	10,97 €	95,20 €
Présence exceptionnelle (2)						(3)

Les tarifs

Les tarifs sont établis sur la base du quotient familial.

Tranches	Quotient familial	Mercredi			Vacances scolaires
		Matinée (avec repas)	Après-midi (avec goûter)	Journée (avec repas et avec goûter)	Journée (avec repas et avec goûter)
1	Jusqu'à 390,99	2,20 €	1,20 €	3,40 €	3,40 €
2	de 391 à 520,99	3,40 €	1,85 €	5,25 €	5,25 €
3	de 521 à 650,99	4,50 €	2,45 €	6,95 €	6,95 €
4	de 651 à 845,99	5,60 €	3,05 €	8,65 €	8,65 €
5	de 846 à 1040,99	7,25 €	3,95 €	11,20 €	11,20 €
6	de 1041 à 1300,99	9 €	4,90 €	13,90 €	13,90 €
7	à partir de 1301	11,20 €	6,10 €	17,30 €	17,30 €
Hors commune		20 €	13 €	33 €	33 €
Présence exceptionnelle (2)		20 €	13 €	33 €	33 €

Autres tarifs : Projet d'accueil individualisé (allergie alimentaire) : 1,05 €.

(1) Pour les parents séparés et en cas de garde alternée durant la période scolaire, le parent peut solliciter un recalcul du forfait au prorata du temps de garde en période scolaire figurant sur la dernière décision de justice. Les demandes sont évaluées au cas par cas.

(2) Tarif appliqué par séance où l'enfant est présent, en l'absence d'inscription à l'activité et de souscription au forfait pour le mois concerné.

(3) En cas de présence de l'enfant sans inscription, le tarif Études et soir est appliqué à chaque présence.

Comment régler vos factures ?

Où régler ?

- en ligne à partir du site internet www.ville-montmorency.fr et du portail famille.
- physiquement au service Affaires générales.

Les modes de règlements acceptés

- espèces,
- chèque bancaire à l'ordre de la régie de recettes des activités périscolaires de la Ville de Montmorency (R R activités péri Montmorency),
- carte bancaire,
- internet (via le portail famille),
- chèque Emploi Service Universel pour certaines prestations,*
- chèques vacances (sauf restauration scolaire),
- prélèvement mensuel.



* Consultez le service périscolaire (scolaire@ville-montmorency.fr).

Ce mode de règlement n'est pas accepté pour les services suivants :
restauration scolaire et, pour les enfants de plus de 6 ans, les vacances scolaires.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

01 39 34 95 24 / 01 39 34 90 52

scolaire@ville-montmorency.fr



MONTMORENCY

